

# Commune d'Echallat – Conseil Municipal du 15 juin 2023





# ORDRE DU JOUR

## ***Administration Générale & Finances***

1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour les études complémentaires concernant le diagnostic de l'église avant travaux (*délibération*)
2. Fin de l'enquête publique pour la cession du CR aux Rentes – Rapport du commissaire enquêteur
3. Point sur les contrats des employés communaux
4. Point sur le dossier de restauration de l'église
5. Travaux au cimetière suite à la procédure de reprise de concessions
6. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Rouillacais

## ***Vie Communale et Manifestations***

7. Recherche de 6 signaleurs volontaires pour le Tour Poitou Charentes le 22/08
8. Organisation du repas du 13 juillet
9. Rappel : ECHALL'ARTS les 3, 4, 5 et 6 août
10. Visite du jury régional « Villes et Villages Fleuris » le lundi 24 juillet à partir de 16H30
11. Randonnée cycliste le 03 septembre
12. Courrier ORANGE relatif à la fermeture du réseau cuivre

***Présents :*** Lucien Auneau-Bonté, Alain Briand, Sébastien Charbonnier, Pascal Clochard, Céline Fourcade, Michel Goyon, Stéphanie Laborde-Galteaud, Patrick Métayer, Pascal Singarraud.

***Excusés :*** Jean-Louis Lacombe, Corinne Vergnaud

## **1. Demande de subvention au Conseil Départemental pour les études complémentaires concernant le diagnostic de l'église avant travaux**

*Pour toute demande de subvention, le Conseil Départemental demande une Délibération du CM pour enregistrer le dossier.*

*Cette délibération concerne les demandes d'études obligatoires concernant :*

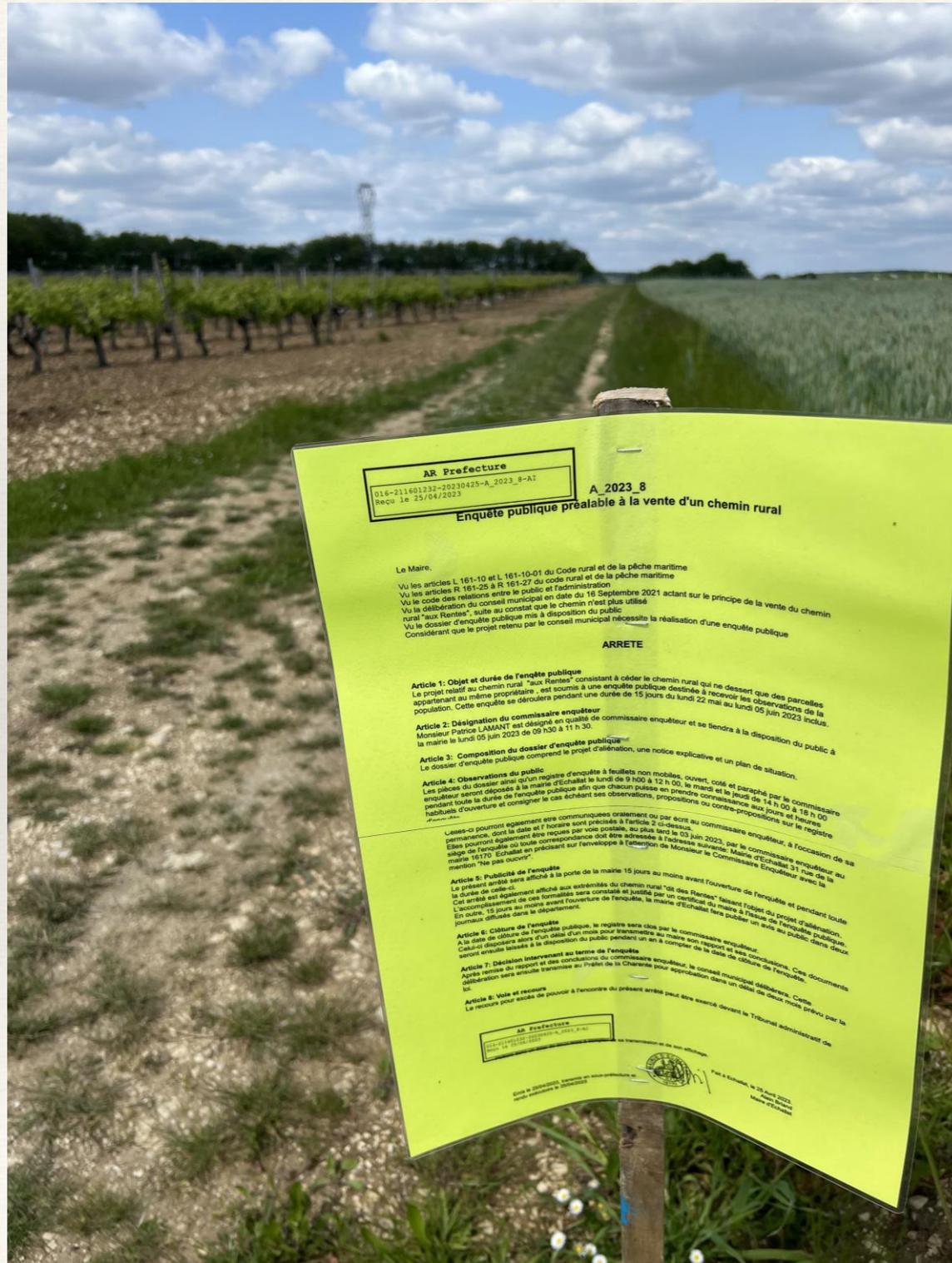
- *La caractérisation des pierres (2340 € TTC)*
- *Prélèvement amiantes (720 € TTC)*

*Subvention DRAC déjà attribuée (40 % HT : 1020 €)*

*Subvention Conseil Départemental attendue (20 % HT :*

**DELIBERATION**

## 2. Fin de l'enquête publique pour la cession du CR aux Rentes Rapport du commissaire enquêteur



### CONCLUSIONS à l'enquête PUBLIQUE

Ouverte par Monsieur le maire d'ECHALLAT et préalable à un projet de cession d'un chemin rural sur le territoire de la commune d'ECHALLAT ;

Après étude et analyse du dossier ;

Après avoir tenu un permanence en mairie d'ECHALLAT ;

Après m'être entretenu avec Mr le maire d'ECHALLAT ;

Après avoir constaté l'absence d'observations du public ;

Après avoir visité les lieux ;

Je considère en toute impartialité que le projet soumis à l'enquête publique peut être approuvé et émet un :

### AVIS FAVORABLE

Confolens le 10 juin 2023

Le commissaire enquêteur

Patrice LAMANT

### 3. Point sur les contrats des employés communaux

**Jean-Jacques** : fin de contrat de 3 ans le 15 février. Possibilité de le renouveler pour 3 ans

**Damien** : fin de CDD le 30 septembre. *Discussion*

**P. Magné** : en arrêt depuis le 16 juin 2021. Reprise à temps partiel thérapeutique prévue le 17 juillet jusqu'au 16 octobre ?

*Au total, il a travaillé l'équivalent de 8 mois depuis mai 2020, soit environ 1/5 du temps*

**Subrogation** – Versement des IJ par la CPAM pour les agents contractuels



## 4. POINT SUR LE DOSSIER DE RESTAURATION DE L'EGLISE

### EBAUCHE DE PLAN FINANCIER

*\* Estimation calculée sur la base d'un taux de subvention de 75 %*



### DEPENSES TTC

Enveloppe Travaux : 558 000 €

Frais Architecte : 55 200 €

Imprévus : 48 000 €

**TOTAL TTC : 661 200 €**

### RECETTES

Subventions\* DRAC + Dpt + Région : 413 250 €

FCTVA : 105 792 €

Nouvelle donation Saint Maurice : 75 000 €

**TOTAL : 594 042 €**

*Reste à financer par emprunt : **67 158 €***

*Avec un taux de subvention de 70 %, le reste à financer passerait à **87 708 €***

*Avec un taux de subvention de 80 %, le reste à financer passerait à **39 608 €***

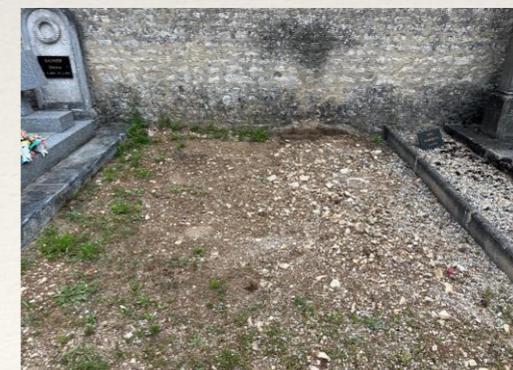
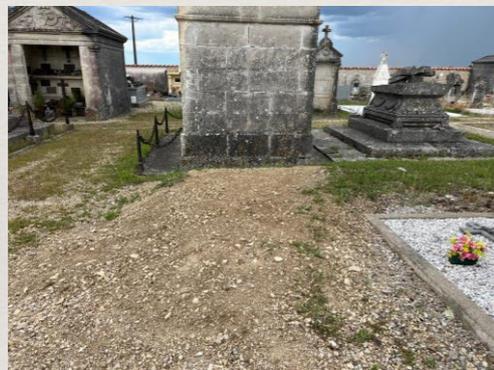
**Consentement du CM pour poursuivre l'instruction du projet de restauration de l'église dans les conditions présentées**

## 5. Travaux au cimetière suite à la procédure de reprise de concessions

Reprise de 7 concessions avec exhumation (2 553 € TTC)

Ces concessions sont maintenant disponibles à la vente trentenaire :

- 150 € pour un emplacement simple (3 m<sup>2</sup>)
- 300 € pour un emplacement double (6 m<sup>2</sup>)



## 6. Rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes du Rouillacais



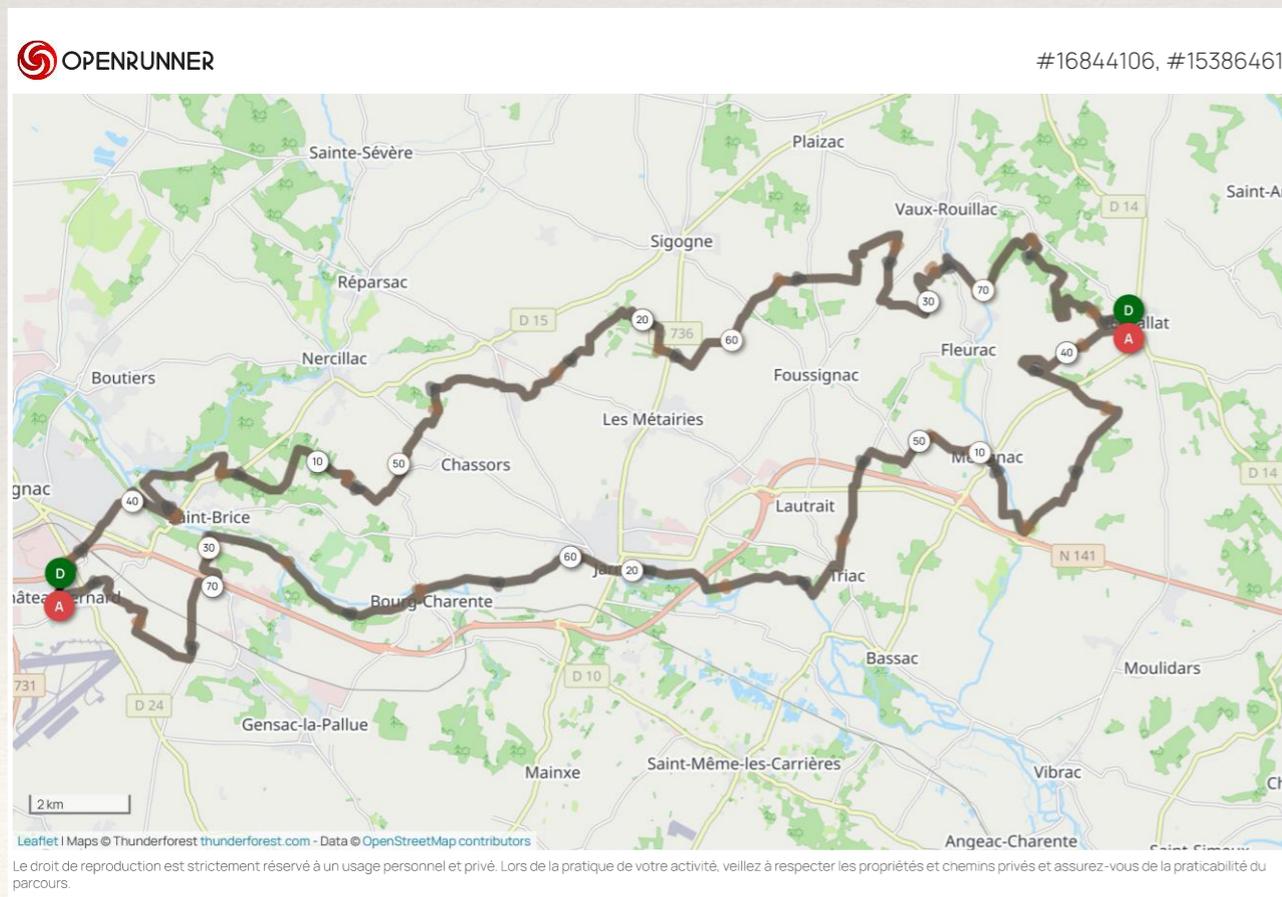
CONSULTABLE EN MAIRIE

OU

ENVOI PAR MESSAGERIE AUX CONSEILLERS (*à la demande*)

## Vie Communale et Manifestations

7. Recherche de 6 signaleurs volontaires pour le Tour Poitou Charentes le 22/08
8. Organisation du repas du 13 juillet
9. Rappel : *ECHALL'ARTS* les 3, 4, 5 et 6 aout
10. Visite du jury régional « *Villes et Villages Fleuris* » le lundi 24 juillet à partir de 16H30
11. Randonnée cycliste le 03 septembre
12. Courrier ORANGE relatif à la fermeture du réseau cuivre





# Repas du 13 Juillet 2023 Echallat

Organisé par  
la Municipalité avec le soutien  
de l'Association l'Alambic

## MENU

(Vin compris)

Melon au Pineau et sa chiffonnade

Entrecôte / frites

(Jambon blanc pour les enfants)

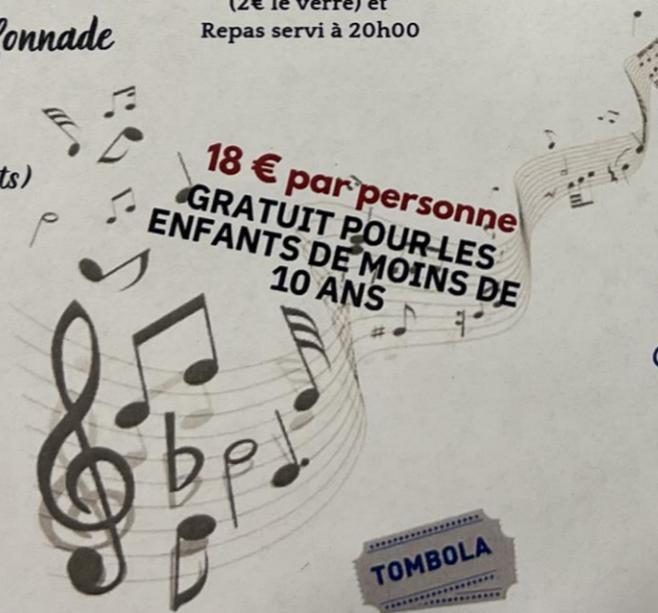
Salade / Fromage

Glace

Café / Digestif

## Animation musicale

Buvette à partir de 19h00  
(2€ le verre) et  
Repas servi à 20h00



**18 € par personne**  
**GRATUIT POUR LES**  
**ENFANTS DE MOINS DE**  
**10 ANS**



1 billet : 1 €  
3 billets : 2 €  
10 billets : 5 €

## Bulletin d'inscription

Nombre de places limité

Les réservations sont à retourner à la Mairie  
jusqu'au 05 Juillet, dans la limite des places disponibles.

Elles ne seront prises en compte que sur dépôt du chèque accompagné du  
bulletin d'inscription.

1 bulletin d'inscription pour 8 personnes maximum

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Je souhaite réserver :

Nombre de repas adultes: \_\_\_\_\_ x 18 € = \_\_\_\_\_ €

Nombre de repas enfants (moins de 10 ans) : \_\_\_\_\_ gratuits

Pour confirmer ma réservation, je dépose à la Mairie un chèque de \_\_\_\_\_ € à  
l'ordre de l'Alambic.

Noms des participants :

- 1- .....
- 2- .....
- 3- .....
- 4- .....
- 5- .....
- 6- .....
- 7- .....
- 8- .....

Aucun remboursement ne sera effectué  
pour des désistements au delà du 09 juillet 2023

Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins

